

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 51495

Numéro SIREN : 443 790 019

Nom ou dénomination : 7 BEAUFORT

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2020 sous le numéro de dépôt 244

7 BEAUFORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 10 Allée des Embruns
44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS
443 790 019 RCS de SAINT-NAZAIRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 5 décembre,
A 9 heures,

Les associés de la société 7 BEAUFORT, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire, au siège social de la société 10 Allée des Embruns – 44250 SAINT-BREVIN-LES-PINS, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Denis BEZI, en qualité de Président.

La société LE SQUARE, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 €, ayant son siège social 47, Avenue de la Convention – 44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Nazaire sous le numéro 814 166 427, prise en la personne de Monsieur Alain DEBAERE, son Gérant, assiste à la présente Assemblée,

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Président,
- Agrément de la cession des 500 actions de la Société au profit de la société LE SQUARE,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Constatation de la démission de Monsieur Pierre-Denis BEZI de ses fonctions de Président,
- Nomination de la société LE SQUARE en qualité de nouvelle Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2013

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Gérance.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du souhait de Monsieur Pierre-Denis BEZI, Monsieur Romain BEZI et Madame Monique COURTILLAT de céder, au profit la société LE SQUARE, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 €, ayant son siège social 47, Avenue de la Convention – 44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Nazaire sous le numéro 814 166 427, l'intégralité des actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société, à savoir respectivement 400 actions, 50 actions et 50 actions, décide, conformément à l'article 15 « AGREMENT » des statuts de la Société, d'agréer purement et simplement lesdites cessions d'actions projetées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Pierre-Denis BEZI de ses fonctions de Président de la Société à l'issue des cessions objet de la résolution précédente, qui doit intervenir ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale Ordinaire, comme conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation définitive des cessions susvisées le 31 décembre 2019 au plus tard, décide de nommer en qualité de nouvelle Présidente, pour une durée indéterminée conformément aux dispositions statutaires et à compter de l'issue desdites cessions :



La société LE SQUARE
SARL au capital de 1.000 €
Siège social : 47, Avenue de la Convention
44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF
814 166 427 RCS SAINT-NAZAIRE

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Conformément aux dispositions des statuts, la société LE SQUARE disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés.

Monsieur Alain DEBAERE, Gérant de la société LE SQUARE, accepte en son nom et au nom de la société LE SQUARE, les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Pierre-Denis BEZI



La société LE SQUARE
Représentée par son Gérant
Monsieur Alain DEBAERE

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »

Bon pour acceptation des fonctions de Présidente



